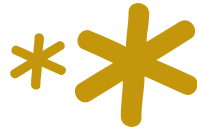


Depuis les foires de
Flandres au XV^e siècle,
l'activité boursière s'est
développée et diversifiée.
Aujourd'hui, les
« marchés financiers »
imposent souvent
leur rythme à
l'économie mondiale...



La Bourse



La Bourse, l'économie et les entreprises	2
Action ou Obligation ?	3
La Bourse, pourquoi devrais-je m'y intéresser ? ...	4
Comment investir en Bourse	5
Quelques dictons	6

En 1450, à Bruges, les marchands de la foire locale avaient coutume de se réunir pour négocier sous les fenêtres d'un riche négociant, le sieur Van der Buerse, dont le blason était orné de trois Bourses... La création des Bourses est ainsi étroitement liée à la croissance des échanges commerciaux. C'est à Lyon, carrefour économique entre le bassin méditerranéen et les pays du Nord et de l'Est, qu'est créée, en 1540, la première Bourse française. La Bourse de Londres – Royal Exchange – voit, elle, le jour en 1571, en réponse au développement de l'activité maritime du pays.

La Bourse, l'économie et les entreprises

* La Bourse, qu'est-ce que c'est ?

C'est le lieu où s'achètent et se vendent matières premières, produits agricoles, devises et valeurs mobilières (actions, obligations...). **Le prix d'échange** pour chaque produit est fixé en fonction de l'offre et de la demande. Lorsque l'offre est supérieure à la demande, les prix baissent et, inversement, lorsque la demande est supérieure à l'offre, les prix montent.

On distingue classiquement les marchés des matières premières, des « **marchés de capitaux** » (monétaire, financier, des changes ou des titres dérivés), qui constituent l'ensemble des marchés sur lesquels les agents économiques peuvent **lever des fonds, les placer, les échanger et couvrir tout un ensemble de risques.**

* La Bourse, au cœur du financement de l'économie

Pour financer leurs investissements en constructions, matériel, recherche, développement,... les acteurs économiques, notamment les entreprises, ont besoin de capitaux, qu'elles trouvent principalement auprès de deux sources :

- > **Après d'intermédiaires (banques)**, qui prêtent à partir de l'épargne de leur clients. Cette **finance intermédiée** présente des garanties de sécurité et de liquidité. Il est possible d'emprunter de petits montants.
- > **En sollicitant directement les investisseurs** (entreprises ou investisseurs institutionnels, comme les compagnies d'assurance ou les fonds d'investissement). Les emprunteurs proposent aux investisseurs de souscrire à des **obligations**, ou de prendre une participation au capital de l'entreprise, en devenant **actionnaire**. Complémentaire de la première, cette finance directe fait reposer davantage de responsabilité sur l'emprunteur.

Il est à noter que les **nouvelles technologies** offrent plus d'occasions de recourir à la finance directe.

A NOTER : La détention de titres (actions, obligations) par les particuliers se fait principalement de façon indirecte, via les Organismes de Placements Collectifs (OPC) : Sicav, FCP, produits d'assurance-vie, d'épargne salariale ou de retraite. Les OPC sont proposés par des distributeurs (réseaux bancaires, conseillers en investissements financiers, etc...), ou par des sociétés de gestion.

Bon à savoir :

Etre actionnaire d'une société, c'est être directement intéressé à la vie et aux performances de cette dernière :

- en étant associé aux grandes décisions (participation et vote lors des assemblées générales) ;
- en percevant une rémunération (dividende), au prorata des actions détenues.

Quelques événements marquants...

En Bourse, la psychologie des investisseurs, faite d'euphorie ou de pessimisme excessif, peut parfois l'emporter sur la rationalité du marché...

> Au XVII^e siècle, la « **tulipomanie** » s'empare des Provinces Unies (anciens Pays-Bas). La noblesse se passionne pour la collection des bulbes, dont le prix peut atteindre, pour certaines espèces, celui d'une maison ! Le retour à la raison provoque la ruine des spéculateurs, avec de sévères répercussions sur l'économie de l'époque.

> Après la fin de la première guerre mondiale, les Etats-Unis connaissent une croissance économique soutenue, marquée par une progression régulière de la Bourse. Les entreprises et les ménages n'hésitent pas à s'endetter pour investir massivement sur les marchés financiers. Au début de 1929, le renchérissement du coût du crédit oblige les plus fragiles à vendre leurs titres. La chute des cours se transforme en panique générale, le 24 octobre 1929, « **le jeudi noir** ». Les portefeuilles d'actions détenus par les banques s'effondrent, alors que dans le même temps les prêts accordés ne sont pas remboursés. Les ménages perdent confiance et cherchent à récupérer leurs dépôts bancaires. C'est toute l'économie qui est atteinte... Cette crise s'exportera en Europe où, par ses conséquences sociales, elle contribuera à la montée des extrémismes...

> Plus près de nous... citons l'emballement des épargnants pour le secteur des nouvelles technologies, à la fin des années 1990, suivi d'un violent retournement au début des années 2000, puis la crise dite des « **subprimes** » de 2008...

Action ou obligation ?

CARACTÉRISTIQUES	ACTION	OBLIGATION
Définition	Fraction du capital d'une entreprise	Titre représentatif d'une dette, émis par une entreprise publique ou privée, une collectivité locale ou un Etat.
Revenus	Dividendes : partie du bénéfice distribué aux actionnaires. Variables en fonction des résultats de l'entreprise.	Coupons : intérêts que reçoit le détenteur, fixés lors de l'émission.
Durée	Indéterminée, liée à la vie de la société.	Fixée lors de l'émission.
Valeur	Variable en fonction de la santé de l'entreprise et de ses perspectives de résultats.	Emise et remboursée pour sa valeur « nominale ». Entre l'émission et le remboursement, elle peut être échangée et son prix sera fonction de l'évolution des taux d'intérêt.
Performance	Liée au développement de l'entreprise; les jeunes entreprises, ou celles des pays émergents, peuvent présenter des potentiels importants mais aussi des performances plus aléatoires. Les entreprises anciennes, sur des secteurs traditionnels, offrent en général des perspectives de performance plus régulières.	Liée au taux d'intérêt proposé par l'émetteur. Lorsqu'une rémunération élevée s'accompagne d'un risque, parfois important, de non-remboursement des dettes, on parle d'obligations spéculatives.
Risque	Risque élevé en contrepartie d'un potentiel de gain à long terme. Si l'entreprise fait faillite, les actionnaires sont les derniers créanciers remboursés.	Variable en fonction de la signature de l'émetteur. Le niveau de risque est défini par les agences de notation (de AAA pour les émetteurs les plus sûrs, à C ou D pour ceux en défaut de paiement).

A NOTER

Le marché des actions et des obligations ne constituent plus l'essentiel du marché boursier. En effet, de nombreux produits financiers se sont développés (warrants, trackers, produits dérivés, etc,...).

La Bourse à Paris (Euronext)

- * Euronext organise les marchés destinés à certains émetteurs et/ou certains types d'investisseurs :
 - > **Euronext où sont classées les principales actions** : plus de 600 valeurs en 3 compartiments, de la « petite capitalisation », inférieure à 150 millions d'euros, à la grande » supérieure à 1 milliard d'euros. Ce marché se caractérise par des règles d'admission (minimum de 25 % du capital, au moins 5 millions d'euros de titres), un contrôle (par l'Autorité des marchés Financiers – AMF) et un suivi de l'information communiquée aux marchés.
 - > **Euronext Growth (ex Alternext), qui s'adresse aux PME** souhaitant se développer et trouver des financements. Sans être réglementé, ce compartiment reste organisé par Euronext qui impose un certain nombre de conditions d'admission (au moins 2,5 millions d'euros de titres).
 - > **Euronext Access (ex Marché Libre)**, considéré comme « l'antichambre » de la Bourse. Il peut servir de 1er pas avant une cotation sur un autre marché. Les critères d'admission sont beaucoup plus simples (pas de minimum de capital coté). Il s'agit d'un marché **très risqué** et peu liquide.

* Deux types de cotation

Jusqu'en 1986, la Bourse fonctionnait avec un système d'enchères à la criée (« **La corbeille** »). Depuis cette date, la cotation s'effectue par ordinateur.

- > **La cotation en continu** : Les titres les plus liquides sont négociés de façon permanente. Les ordres peuvent s'exécuter en continu pendant les heures de négociation (**la séance**). Le système confronte les ordres d'achats et de ventes en les triant par ordre de prix et d'historique, et détermine un prix qui permet à un maximum d'ordres d'être exécutés. Si l'exécution ne peut avoir lieu immédiatement (par manque d'ordres disponibles en contrepartie), les ordres sont enregistrés dans le **carnet d'ordres** et exécutés dès que possible.
- > **La cotation au fixing** : elle s'applique aux titres les moins liquides, c'est-à-dire à ceux qui sont les moins négociés.

* L'indice de référence : le CAC* 40

Il mesure en permanence l'évolution moyenne de 40 valeurs de sociétés françaises dont le volume de capital en circulation est le plus important.

*CAC = Cotation Assistée en Continu

La Bourse, pourquoi devrais-je m'y intéresser ?

L'investissement en actions représente une diversification intéressante, dès lors que l'on dispose déjà d'une solide épargne de précaution et que l'on se constitue progressivement un patrimoine immobilier. Sur une longue période, leur performance peut s'avérer satisfaisante, à condition toutefois de ne pas avoir investi tout son portefeuille au plus haut ni revendu au plus bas !

* Voici quelques règles élémentaires :

Son âge, l'importance de son patrimoine, ses connaissances et expériences en matière financière, sont des éléments déterminants pour définir sa propre stratégie : gestion « père de famille », privilégiant les titres les moins volatils, gestion déléguée à partir de SICAV ou Fonds Commun de Placement (il en existe plus de 1000...), gestion plus dynamique en utilisant les nombreux outils et produits liés à la Bourse...

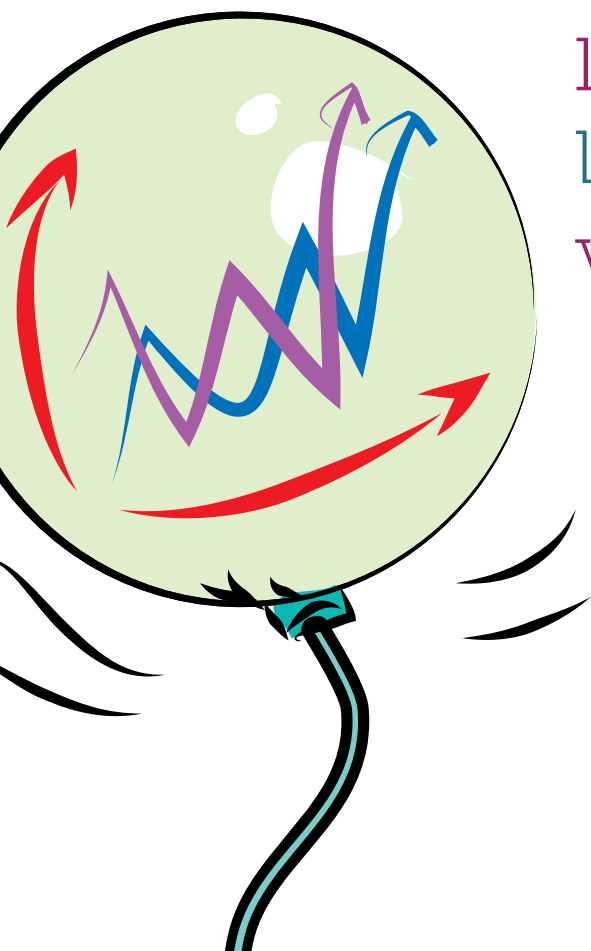
- > Investir progressivement, démarrer par un « galop d'essai » ou participer à un club d'investissement (www.f2ic.fr), pour ensuite, au fil du temps, étayer son portefeuille actions;
- > Diversifier ses investissements « *ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier* » et profiter de la diversité des actions, par zone géographique, par secteur d'activité, par taille d'entreprise,...

Bon à savoir

L'Investissement Socialement Responsable consiste à sélectionner les titres d'un fonds d'investissement (actions, obligations...) en fonction de leurs performances financières, mais aussi de critères éthiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance. Deux labels soutenus par les pouvoirs publics ont été lancés, un label **Investissement Socialement Responsable (ISR)** et un label **Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC)**. Ces labels sont attribués aux fonds qui remplissent des cahiers des charges stricts.



L'ISR doit être distingué de la finance solidaire qui repose sur un degré d'engagement plus fort puisque les activités financées sont choisies en fonction de leur utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable, et qu'elles ne sont pas cotées en Bourse.



Les ratios : pour faciliter la comparaison entre des valeurs d'un même secteur

* Un indicateur essentiel : le ratio cours / bénéfice ou PER

Pour déterminer si un titre est plutôt cher ou bon marché par rapport à d'autres valeurs comparables, l'indicateur le plus utilisé est le rapport entre le cours de l'action et les bénéfices nets réalisés, appelé aussi Price Earning Ratio (PER ou PE).

* Le taux de rendement des actions : un élément de performance à ne pas négliger

A partir du bénéfice net par action réalisé, il y aura (ou non) distribution de dividendes aux actionnaires. Cette distribution constitue le rendement du titre.

Comment investir en Bourse ?

* Zoom sur les ordres de Bourse

TYPES D'ORDRES	OBJECTIFS	CONDITIONS D'EXECUTION	UTILISATION
« Au marché », « au mieux » ou « à tout prix ».	Acheter ou vendre, peu importe les conditions de prix.	Cet ordre est prioritaire sur tous les autres.	Privilégie une exécution rapide.
« À la meilleure limite » ou « au prix du marché ».	Obtenir le meilleur prix disponible lors de l'arrivée de l'ordre sur le marché.	Si les quantités offertes ou demandées au meilleur prix ne sont pas suffisantes, il y a risque d'exécution partielle.	Permet de liquider une position aux meilleures conditions du moment, sans toutefois maîtriser le prix, avec le risque d'une exécution partielle.
« À cours limité ».	Fixer un prix minimum à la vente, maximum à l'achat, afin de se protéger contre les excès éventuels du marché.	L'ordre n'est exécuté que lorsque la limite fixée est franchie. Il y a un risque de non-exécution ou d'exécution partielle.	Permet d'acheter ou de vendre à un prix maîtrisé. C'est l'ordre le plus utilisé.
« À seuil de déclenchement » ou « stop ».	Se protéger des retournements de tendance. C'est l'inverse d'un « cours limité ».	À l'achat, l'ordre est exécuté au cours fixé ou au-dessus. À la vente, l'ordre est exécuté au cours fixé, ou en-dessous.	Permet de sauvegarder les plus values ou de limiter les pertes si le titre baisse, ou a contrario de profiter d'une hausse.
« À plage de déclenchement ».	Idem de l'ordre « à seuil de déclenchement », mais avec un prix plafond à l'achat, et un prix plancher à la vente.	Si le « seuil de déclenchement » n'a pas permis de vendre ou d'acheter au prix attendu, l'ordre tombe, si le cours dépasse la 2 ^{ème} limite.	Permet d'éviter les ventes ou achats à n'importe quel prix, une fois les seuils passés.

* 1^{ère} étape : définir sa stratégie

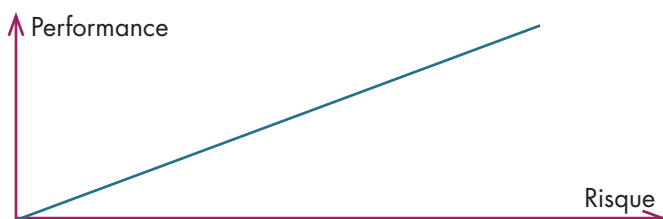
Le placement en actions présentant un risque en capital, il est indispensable, avant toute décision, de bien définir ses moyens, ses objectifs et ses limites. Un questionnaire préalable à un investissement en actions, rempli avec son conseiller financier, permet d'orienter cette stratégie.

* 2^{ème} étape : choisir le support de placement adapté

> Le support universel : le compte titres permet d'accéder à tous les marchés, français et étrangers, tous les outils de gestion, et peut être ouvert en compte joint, en indivision... Plus values et dividendes sont soumis aux règles fiscales en vigueur.

Conseil : Se méfier des placements promettant des rendements importants, rapides et sans risques ! Il n'y a pas de possibilité de gain important sans prise de risque élevée. Les produits associant rendements extraordinaires et sécurité absolue n'existent pas !

Une règle d'or : la relation entre risque et performance.



- > Le support défiscalisé : le Plan d'Épargne en Actions (PEA), réservé aux actions européennes ou aux fonds investis majoritairement en euros, bénéficie d'une exonération d'impôts sur les dividendes et les plus values (sous certaines conditions).
- > Les contrats d'assurance-vie multisupports proposent des SICAV actions dont le nombre et la diversité sont variables selon les contrats.

* 3^{ème} étape : passer un ordre

- > Pour acheter des titres, il faut passer des ordres de Bourse. Leur exécution se fait « au fil de l'eau », pendant les heures d'ouverture de la Bourse. Des frais de courtage sont prélevés.
- > Pour les parts de SICAV ou de FCP, il s'agit d'ordres de souscription, passés une fois par jour, à un prix unique, appelé « valeur liquidative ». Des frais de souscription sont prélevés lors de l'achat, ainsi que des frais de gestion. Les SICAV et FCP permettent d'investir de petits montants. Ils offrent également une large diversification par secteurs, pays,...

* 4^{ème} étape : suivre son portefeuille et garder le cap fixé

Ce n'est pas parce qu'un achat a gagné 20% en 6 mois que l'on doit doubler la mise ! Ce n'est pas parce qu'un achat a perdu 20% en 6 mois, que le capital sera obligatoirement réduit à zéro dans 2 ans !

Lexique

* Effet de levier :

Mesure du gain espéré d'une opération financière par rapport à l'investissement de base (exemple effet de levier de 5 : avec 100 € on peut acheter 500 €).

* Krach boursier :

Chute brutale des cours ; le krach fait suite, le plus souvent, à une période d'euphorie, où les acheteurs sont prêts à payer n'importe quel prix, au-delà de toute réalité économique.

* Organismes de placements collectifs (OPC) :

Instruments financiers mis au point par des sociétés agréées afin de gérer l'épargne publique. Ce sont des portefeuilles collectifs gérés par des professionnels. Les sommes investies sont transformées en parts ou actions de l'organisme. Dans la famille des OPC, on trouve principalement des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et des Fonds Communs de Placement (FCP).

* Produits dérivés :

Contrats divers (option, warrant...) portant sur les actions cotées, indices, matières premières..., ils permettent de « jouer » l'évolution du titre sans avoir à l'acheter directement. Ces produits, initialement des assurances contre des retournements de tendance, sont aujourd'hui utilisés comme instruments de spéculation en amplifiant ou réduisant les gains et pertes du titre appelé ici le « sous jacent ».

* Tracker (ou ETF Exchange Trading Funds) :

Ces fonds sont cotés tout au long d'une journée de Bourse. Ils « répliquent » (suivent) un indice, un secteur.

* Trading, trader :

En Bourse, les opérations de trading désignent les achats-ventes rapides, souvent au cours d'une même journée. Le trading « haute fréquence » est le fruit de programmes informatiques sophistiqués : les moindres anomalies de cours sont décelées par des ordinateurs et déclenchent des ordres en une fraction de seconde. Le trader est la personne qui se livre à des opérations de trading.

Quelques dictons

« Les arbres ne grimpent pas jusqu'au ciel. »

Proverbe chinois signifiant que toute hausse a une fin.

« Acheter au son du canon, vendre au son du violon. »

Il faut acheter une valeur quand les mauvaises nouvelles s'accumulent, et la revendre quand les indicateurs sont au beau fixe.

« La tendance est votre amie. »

La devise des pères de famille. Rien ne sert d'aller contre le marché.

« Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. »

C'est la règle de base, le principe fondamental de la gestion de portefeuille.

Finances & Pédagogie :

association loi de 1901,
soutenue par les Caisses d'Épargne
5, rue Masseran - 75007 Paris
Tél. : 01 58 40 43 68
www.finances-pedagogie.fr



Finances & Pédagogie
Amener chacun à mieux maîtriser l'argent

